

243ème séance plénière

FSC Journal No 249, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 2/99**REUNION ANNUELLE D'EVALUATION DE L'APPLICATION (RAEA)
1er - 3 mars 1999****I. ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion par le Président
 - Rapport du Président du Forum au sujet des questions d'application des Mesures de confiance et de sécurité (MDCS) examinées en 1998 dans le cadre du Forum
 - Rapport de situation présenté par le Directeur du Centre de prévention des conflits
 - Remarques d'ordre général

2. Fonctionnement et application des MDCS, l'accent étant mis sur le Document de Vienne 1994 - éclaircissements, évaluation et conclusions :
 - a) échange annuel d'informations militaires ;
 - b) planification de la défense ;
 - c) activités militaires :
 - notification préalable de certaines activités militaires ;
 - observation de certaines activités militaires ;
 - calendriers annuels ;
 - dispositions contraignantes ;
 - d) conformité et vérification ;
 - e) réduction des risques ;
 - f) contacts ;
 - g) communications.

3. Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le Forum - éclaircissements, évaluation et conclusions :
 - Echange global d'informations militaires ;
 - Principes régissant les transferts d'armes classiques ;
 - Principes régissant la non-prolifération ;
 - Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
 - MDCS découlant d'accords régionaux et sous-régionaux ;
 - Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

4. Clôture de la réunion

- Résumés des activités des groupes de travail et remarques finales ;
- Dates de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 2000 ;

II. CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION

1. La RAEA comportera des séances plénières d'ouverture et de clôture et des groupes de travail chargés d'examiner différentes parties de l'ordre du jour. Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.

L'horaire de travail normal de la réunion sera le suivant : 10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures.

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.

2. Les délégations assureront la présidence de la réunion à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en prenant pour point de départ la délégation qui assurait la présidence le dernier jour de la RAEA de 1998 (Pologne). Le 1er mars, la présidence sera assurée par le Portugal, le 3 mars par la Roumanie.

3. Les groupes de travail ne donneront lieu à aucune déclaration officielle.

Toutes les délégations sont vivement invitées à envoyer des experts pour participer à ces réunions informelles. La RAEA sera d'autant plus utile et riche d'enseignements que les experts envoyés par divers pays seront nombreux. Il est entendu que les groupes de travail tiendront des séances tout à fait informelles, dont le double objectif est de répondre aux questions et de permettre un échange d'informations entre les Etats participants.

4. Un coordonnateur sera désigné pour chaque groupe de travail. Sa tâche consistera à faciliter les débats et à en faire un compte rendu oral au cours de la séance plénière de clôture.

Le coordonnateur distribuera, si possible, avant la séance pour laquelle il ou elle a été désigné(e), une liste des questions ou sujets à examiner pour contribuer à orienter les débats et à faire en sorte que tous les domaines qui s'y rattachent soient abordés.

Au cours de la première partie de la séance plénière de clôture, le coordonnateur de chaque groupe de travail présentera aux délégations un bref compte rendu oral sur les questions que le Groupe de travail aura abordées, notamment sur les problèmes délicats, les améliorations réalisées, les propositions d'amélioration et toute autre information pertinente. Après chaque compte rendu oral, le coordonnateur répondra aux questions. Les délégations sont invitées à commenter ou à compléter le rapport du coordonnateur.

En outre, le coordonnateur est fortement encouragé à communiquer au Centre de prévention des conflits (CPC) ses observations par écrit pour les insérer dans un résumé des propositions faites au cours de la réunion.

Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur d'un groupe de travail devraient donner dès que possible, au plus tard le 19 février, le nom de

la personne et le numéro du groupe de travail au Président du Forum. Il est possible de faire appel à plus d'un coordonnateur pour un seul groupe de travail. Le nom du coordonnateur de chaque groupe de travail sera communiqué à toutes les délégations le 24 février au plus tard.

5. L'examen d'autres questions intéressant les MDCS peut être envisagé. Toutes les délégations sont vivement invitées à proposer des sujets et à envoyer des experts de leur pays. Les délégations qui souhaitent suggérer d'autres domaines de discussion au sein des groupes de travail devraient prendre contact avec le Président du Forum le 19 février au plus tard.

Les délégations sont vivement invitées à présenter, s'il y a lieu, des explications détaillées et des exemples concrets de leurs propres procédures d'application.

6. Dans le mois qui suivra la fin de la RAEA, le CPC communiquera un résumé écrit des propositions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.

7. Au cours de la première séance plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité qui se tiendra après la clôture de la RAEA, le Président de la séance plénière de clôture présentera au Forum un rapport sur ladite réunion.

8. Les partenaires méditerranéens pour la coopération, le Japon et la République de Corée sont invités à assister aux séances plénières d'ouverture et de clôture de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application de 1999.

9. Calendrier indicatif.

Lundi 1er mars

| | |
|-----------------------|---|
| 9 heures | Réunion d'organisation (à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, du CPC) |
| 10 heures | Séance plénière d'ouverture <ul style="list-style-type: none">- Rapport du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au sujet des questions d'application des MDCS examinées en 1998 dans le cadre du Forum- Rapport de situation présenté par le Directeur du Centre de prévention des conflits- Remarques d'ordre général |
| 13 heures | Déjeuner |
| 15 heures - 16 heures | Groupe de travail I - Point 2 a) de l'ordre du jour <ul style="list-style-type: none">- échange annuel d'informations militaires |
| 16 heures - 17 heures | Groupe de travail II - Point 2 b) de l'ordre du jour <ul style="list-style-type: none">- planification de la défense |
| 17 heures - 18 heures | Groupe de travail V - Point 2 g) de l'ordre du jour |

- communications

18 heures Levée de la séance

Mardi 2 mars

10 heures Groupe de travail III - Points 2 c) et 2 d) de l'ordre du jour

10 heures - 12 heures - activités militaires

12 heures - 13 heures - conformité et vérification

13 heures Déjeuner

15 heures - 16 heures - conformité et vérification

16 heures Groupe de travail IV - Points 2 e) et 2 f) de l'ordre du jour

16 heures - 17 heures - réduction des risques

17 heures - 18 heures - contacts

18 heures Levée de la séance

Mercredi 3 mars

10 heures Groupe de travail VI - Point 3 de l'ordre du jour

10 heures - 11 h 30 - Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés

- Evaluation, éclaircissements et conclusions :

- Echange global d'informations militaires ;
- Principes régissant les transferts d'armes classiques ;
- Principes régissant la non-prolifération ;
- Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
- MDCS découlant d'accords régionaux et sous-régionaux ;

11 h 30 - 13 heures - Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

13 heures Déjeuner

15 heures Séance plénière de clôture (points 2, 3, 4, 5, et 6 de l'ordre du jour)

- Résumé des réunions des groupes de travail
- Débat
- Remarques finales
- Dates de la RAEA de 2000

- Fin des travaux

18 heures

Clôture de la RAEA de 1999